



Renouvellement du titre de séjour étudiant

Par **med78963**, le **14/07/2008** à **17:25**

bonjour,

je vais bientôt renouveler mon titre de séjour étudiant, cependant et en portant à votre connaissance que c'est ma première année, j'ai eu quelques soucis de santé de nature psychoneurologique, d'ailleurs je suis toujours un traitement, mais le problème c'est que la préfecture vérifie " le sérieux des études", dans mon cas je n'ai pas pu suivre les cours pour les raisons citées dont découlait une incapacité de concentration, ça a commencé début décembre et j'ai été de nouveau opérationnel début juin donc même avec toute la volonté du monde , en une semaine personne n'aurait pu réviser 12 matières ! je dispose de toutes les pièces demandées, de ressources financières suffisantes et d'un certificat médical et d'une réinscription vu que je redouble. Ce que j'aimerais savoir si j'aurais un problème à ce niveau là ?

Merci d'avance pour votre aide.

cordialement.